

Note Conceptuelle

3^{ème} réunion Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs

Kampala, Uganda, 12 – 13 novembre 2018

Contexte

1. En signant le Pacte de la CIRGL sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs (Pacte de la CIRGL) en 2006, ainsi que le Protocole relatif à la coopération judiciaire, et le Cadre de paix, de sécurité et de coopération de 2013 pour la RDC et dans la région (cadre du CPS), les États membres ont pris plusieurs engagements démontrant leur volonté de renforcer la coopération judiciaire dans la région.

2. Les engagements 6 et 7 du Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (CPS, 2013) pour la République démocratique du Congo et la région, appellent les pays signataires et leurs chefs d'État et de gouvernement à *« ne pas héberger ni protéger les individus accusés d'avoir commis un génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou faisant l'objet de sanctions, et de s'engager à faciliter l'administration de la justice par le biais d'une coopération judiciaire régionale »*. Ces engagements renforcent le pacte de sécurité de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), Stabilité et développement pour les Grands Lacs (2006).

3. S'il existe des directives régionales pour la coopération judiciaire dans le Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire et d'autres protocoles de la CIRGL, et qu'un certain nombre de pays ont conclu des accords de coopération judiciaire et d'entraide judiciaire, des actions plus concrètes sont nécessaires afin de promouvoir efficacement la coopération judiciaire régionale. L'impasse dans laquelle se trouvaient plusieurs affaires judiciaires au rayonnement régional a confirmé la nécessité de créer une entité régionale chargée des affaires judiciaires transfrontalières.

4. La mise en place et l'application de mesures visant à renforcer la coopération judiciaire ont été un appel constant des pays de la région comme étant une condition essentielle pour lutter contre l'impunité et contre les causes profondes de l'instabilité et des conflits. Une dynamique a été insufflée à cet effet en 2016 lorsque, lors d'une réunion tenue à Nairobi les 10 et 11 novembre, les directeurs des procureurs de la région et leurs représentants ont établi le Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs (GLJCN) et adopté son mandat. Cela a représenté une étape clé dans la mise en œuvre des engagements de coopération judiciaire du Pacte de la CIRGL, du Cadre de la CFP et de la décision du ROM.

5. Depuis sa création, le GLJCN a tenu deux réunions, l'une à Khartoum, au Soudan, les 1er et 2 novembre 2017 et l'autre à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, les 13 et 14 juin 2018. Étaient présents lors des deux réunions : les représentants des Procureurs Généraux de plusieurs pays de la CIRGL ont consolidé le rôle des points focaux pour la coopération judiciaire et également identifié des actions concrètes et des solutions, y compris le traitement de cas spécifiques de coopération judiciaire transfrontalière. Les réunions ont aussi convenu que pour que le réseau soit pleinement opérationnel, il doit être dynamique, disposer de points focaux permanents et disposer de ressources suffisantes.

6. La concrétisation du réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs a été saluée par la neuvième réunion des chefs d'État du mécanisme de surveillance régionale (ROM), tenue à Kampala le 8 octobre 2018. Cette réunion a également encouragé les préparatifs d'une conférence régionale sur l'impunité pour tous, devant être suivie par une réunion des ministres de la justice à Nairobi, visant notamment à approuver le mandat et les recommandations du GLJCN.

7. Les recommandations clés de la réunion de Dar es Salaam ont ouvert la voie à la préparation de la troisième réunion qui se tiendra à Kampala (Ouganda) les 12 et 13 novembre 2018.

A. Objectifs de l'activité

8. Découlant des recommandations clés de la réunion précédente, la CIRGL et l'ONUDC avec le soutien de OSESG / GL, suggèrent que la troisième réunion du réseau se concentre sur les crimes liés à l'exploitation des ressources naturelles et sur la criminalité liée à la gestion de la faune. Les objectifs proposés sont:

- Analyser les conclusions de l'évaluation commandée par l'ONUDC sur les ressources naturelles et la criminalité transnationale dans la région des Grands Lacs et convenir des actions requises par les points focaux pour assurer les enquêtes et les poursuites judiciaires nécessaires;
- Encourager les bonnes pratiques régionales et identifier clairement ce que le réseau pourrait faire pour soutenir la coopération entre les autorités et renforcer les poursuites pour les affaires liées à la gestion de la faune, ainsi que pour mettre en place de bonnes pratiques en matière de recherche et de confiscation des bénéfices du trafic illicite;
- Évaluer les progrès accomplis dans le traitement des affaires judiciaires transfrontalières identifiées lors de la réunion de juin 2018 à Dar es Salaam et convenir des mesures à prendre pour résoudre les éventuels problèmes restants, en mettant un accent particulier sur les affaires liées à la faune et aux ressources naturelles;
- Accélérer et soutenir les efforts des pays de la CIRGL pour lutter contre l'impunité des crimes transnationaux ainsi que des crimes de guerre / crimes contre l'humanité / génocide, par la mise en place d'outils techniques facilitant la coopération judiciaire (Convention des Nations Unies sur le crime transnational organisé, protocoles de la CIRGL et législation connexe);
- Tirer des enseignements et s'associer à travers des mécanismes traitant du même type de crimes que le GLJCN: l'exemple du tribunal pénal spécial de la RCA et la manière dont il peut interagir et renforcer le réseau

B. Participants (60 au total) et organisateurs partenaires :

- 12 États membres de l'IGCLR seront représentés par le directeur des poursuites pénales, deux représentants du GLJCN et un représentant du comité de soutien technique du CPS (48);
- Procureur spécial du tribunal pénal spécial de la République centrafricaine (Bangui) (1);
- Experts externes - Groupe d'experts des Nations Unies (1), Collaboration transfrontalière du Grand Virunga (1); Fondation African Wildlife (1), TRAFFIC (1), Fonds international pour la protection des animaux (1), Communauté de l'Afrique de l'Est (1);
- Secrétariat exécutif de la CIRGL (5);
- Agences / départements des Nations Unies, y compris UNODC (3), HCDH (3), PNUD (2), O / SESG-GL (5);
- Les membres de la communauté diplomatique (pour la réception d'ouverture avec les participants) et certaines organisations de la société civile (pour la réception de clôture avec les participants) (90 pour chaque événement).

C. Méthodologie et structure proposée pour la réunion

La présentation réalisée par l'ONUDC sur les principaux points identifiés par une étude récemment terminée sur «Le crime transnational organisé liée au trafic illicite de ressources naturelles dans la région des Grands Lacs» ouvrira la voie à des échanges et à l'identification de crimes / auteurs / affaires judiciaires spécifiques;

Les points focaux présenteront les progrès accomplis dans les affaires mentionnées lors de la réunion précédente, en mettant l'accent sur les causes du blocage de l'affaire et les actions nécessaires pour les débloquer et par quel (s) membre (s) du réseau;

Le procureur spécial de la Cour pénale spéciale récemment établie en République centrafricaine; donnera un aperçu de l'état de fonctionnement de la Cour, de ses modalités de coopération judiciaire et de la manière dont elles peuvent interagir avec le GLJCN;

Les participants seront divisés en groupes de travail pour travailler sur des études de cas réels issus de discussions précédentes et proposeront des solutions afin de rédiger des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition. Les participants feront un compte rendu en session plénière et lors de discussions ouvertes.